



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Province du Québec

Municipalité de Venise-en-Québec

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue par visioconférence, lundi 1er février 2021 à 14 h 10 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et en vertu de l'arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020 et ses amendements, la présente séance se tient sans la présence du public.

À cette assemblée sont présents les conseillers Messieurs M. Gérard Bouthot, M. Johnny Izzi, M. Raymond Paquette, M. Alain Paquin, M. Steve Robitaille et M. Michel Vanier formant quorum sous la présidence de M. Jacques Landry, maire.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur général et secrétaire-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PÉRIODE DE QUESTIONS
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
5. DIRECTION GÉNÉRALE
6. FINANCES
7. BÂTIMENTS & CONSTRUCTION
 - 7.1 Dépôt - rapport inspecteur
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
9. URBANISME EN ENVIRONNEMENT
10. ÉGOUT SANITAIRE & AQUEDUC
11. LOISIRS, TOURISME ET CULTURE
12. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE
13. AFFAIRES NOUVELLES
14. COMPTES DU MOIS
 - 14.1 DÉBOURSÉS DU MOIS DE JANVIER 2021
15. PÉRIODE DE QUESTIONS
16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue par visioconférence, lundi 1er février 2021 à 14 h 10 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et en vertu de l'arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020 et ses amendements, la présente séance se tient sans la présence du public.

À cette assemblée sont présents les conseillers Messieurs M. Gérard Bouthot, M. Johnny Izzi, M. Raymond Paquette, M. Alain Paquin, M. Steve Robitaille et M. Michel Vanier formant quorum sous la présidence de M. Jacques Landry, maire.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur général et secrétaire-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12106-02-01

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1er février 2021.

Il est proposé par Jacques Landry, appuyé par Michel Vanier et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1er février 2021.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

12107-02-01

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.

Il est proposé par Jacques Landry, appuyé par Michel Vanier et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.

5 DIRECTION GÉNÉRALE

12108-02-01

5.1 Appui – Statistiques Canada - recensement 2021

CONSIDÉRANT QUE le prochain recensement de Statistique Canada se déroulera en 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE depuis plus d'un siècle, la population canadienne s'appuie sur les données du recensement pour se renseigner sur l'évolution du pays et sur ce qui compte pour elle ;

CONSIDÉRANT QUE la collaboration de l'ensemble de la population



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



canadienne est de mise pour renforcer la collecte de données ;

Il est proposé par Jacques Landry, appuyé par Michel Vanier et résolu à l'unanimité

D'APPUYER le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca ;

DE RAPPELER que des données exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

12109-02-01

5.2 Dépôt – rapport annuel – application du règlement de gestion contractuelle

Le conseil prend acte du dépôt du rapport annuel pour l'année 2020 portant sur l'application du règlement de gestion contractuelle déposé par le directeur général secrétaire-trésorier et déclare en avoir reçu copie.

12110-02-01

5.3 Autorisation – calendrier des formations 2021 du directeur général

CONSIDÉRANT QUE la formation continue favorise l'accroissement des compétences permettant de développer l'organisation municipale ;

CONSIDÉRANT la complexité du monde municipal et les nombreux changements législatifs que celui-ci connaît depuis les dernières années.

Il est proposé par Jacques Landry, appuyé par Michel Vanier et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le calendrier des formations du directeur général pour l'année 2021.

12111-02-01

5.4 Autorisation de signature – renouvellement de l'entente de partenariat – Circuit électrique – Hydro-Québec

ATTENDU QU'Hydro-Québec développe et exploite un réseau public de bornes de recharge pour véhicules électriques (connu sous le nom « Circuit électrique ») ;

ATTENDU QUE l'entente entre la Municipalité de Venise-en-Québec et Hydro-Québec est arrivée à échéance le 31 décembre 2020 ;

ATTENDU QUE les deux Parties souscrivent aux principes du développement durable et de l'électrification des transports et qu'elles désirent par le présent partenariat en poursuivre la promotion auprès de leurs clientèles respectives;

Il est proposé par Jacques Landry, appuyé par Michel Vanier et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge (240v) pour véhicules électriques pour une période de cinq ans et renouvelable automatiquement selon les dispositions de ladite entente.

12112-02-01

5.5 Utilisation du vote par correspondance

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

Il est proposé par Jacques Landry, appuyé par Michel Vanier et résolu à l'unanimité

D'UTILISER le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

6 FINANCES

12112-02-01

6.1 Emprunt au fonds de roulement – camion de voirie

CONSIDÉRANT que le Conseil désire se prévaloir de son droit prévu à l'article 1094 du Code municipal du Québec qui consiste à emprunter au fonds de roulement ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

D'EMPRUNTER au fonds de roulement un montant de 29 139.28 \$ équivalent à la dépense nette de la Municipalité pour l'achat d'une camionnette Ford F-150 SuperCrew 2016 ;

DE REMBOURSER, à parts égales, l'emprunt au fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans, et ce, dès l'année 2022.

7 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

7.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – janvier 2021

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour les permis émis du 1er au 31 janvier 2021.

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

12113-02-01

8.1 Adoption – rapport annuel – an 3 du schéma de couverture de risque

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 23 février 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, comme prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a autorisé la



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1er janvier au 31 décembre ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités de l'an 3, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Venise-en-Québec;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la municipalité de Venise-en-Québec ont pris connaissance dudit rapport ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport annuel d'activités de l'An 3, en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et autorise sa transmission à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

8.2 Dépôt – procès-verbal de la réunion du 30 septembre – comité de sécurité publique de la MRC du Haut-Richelieu

Le conseil prend acte du dépôt par le directeur général du procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2020 du comité de sécurité publique de la MRC du Haut-Richelieu.

12114-02-01

8.3 Dénonciation – règlement 178-2017-2 sur la tarification du service incendie

CONSIDÉRANT QUE les petites municipalités rurales comptent réciproquement sur le soutien des municipalités environnantes dans la gestion relative à la sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QU'une collaboration optimale, fondée sur des règles claires et des principes communs est de mise ;

CONSIDÉRANT QU'une telle collaboration permet d'atteindre les forces de frappe selon les délais impartis par le schéma de couverture de risque ;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bénéficiant de l'entraide assume les charges de la municipalité aidante moyennant des tarifs fixés par résolution, par règlement ou toute autre forme déterminée par le conseil ;

CONSIDÉRANT que la Loi sur la sécurité incendie précise à l'article 33 que le coût de cette aide est à la charge de la municipalité qui l'a demandée suivant un tarif raisonnable ;

CONSIDÉRANT QUE la notion de raisonnable doit s'interpréter, à notre avis, selon la capacité à payer des municipalités ainsi que sur la base des coûts réels engendrés par la municipalité aidante ;

CONSIDÉRANT QUE le caractère raisonnable des tarifs part également du principe qu'une municipalité ne peut instaurer des tarifs servants à financer une partie de son service comme le prévoit l'article 2 du règlement



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



178-2017-2 de la Municipalité d'Henryville.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

DE DÉNONCER la légalité du règlement 178-2017-2 de la Municipalité d'Henryville ;

DE VOIR ce règlement comme une rupture dans les relations de collaboration et d'entraides entre Henryville et Venise-en-Québec ;

D'ENVOYER la présente résolution aux municipalités de la MRC du Haut-Richelieu.

12115-02-01

8.4 Embauche – pompiers volontaires

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie de Venise-en-Québec intervient sur le territoire par des pompiers volontaires ;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre une force de frappe suffisante le plus souvent possible, il est requis d'augmenter le bassin de pompiers ;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du directeur du SSI de Venise-en-Québec à l'égard de quatre candidatures.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

DE PROCÉDER à l'embauche de M. Denis Gohier, M. Pierre Malo, Mme Bianka Smith-Leclerc et Mme Véronique Smith-Beauvais à titre de pompier volontaire selon la politique salariale en vigueur.

12116-02-01

8.5 Autorisation de signature – entente intermunicipale en matière de sécurité incendie entre la Municipalité de Venise-en-Québec et la Municipalité de Saint-Sébastien

ATTENDU QUE la Municipalité de Venise-en-Québec et la Municipalité de Saint-Sébastien désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants *du Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à une délégation de compétence en matière de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Sébastien à la Municipalité de Venise-en-Québec ;

ATTENDU QU'une entente, rétroactive au 1^{er} janvier 2021, prendra effet par la présente résolution, et ce, jusqu'au 31 décembre 2025 ;

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la conclusion d'une entente relative à la signature d'une desserte en matière de sécurité incendie avec la municipalité de Saint-Sébastien. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer ladite entente.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



9 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

12117-02-01

9.1 Règlement sur les PIIA – projets de constructions

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires du :

- 56, rue des Merles - construction bâtiment accessoire ;
- 192, 34e Rue Ouest – agrandissement du bâtiment principal ;
- 222, 48e Rue Ouest – construction bâtiment principal ;
- 525, avenue de la Pointe-Jameson : construction bâtiment principal ;
- 96, avenue Venise Ouest – rénovation bâtiment principal

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que les projets sont conformes à la réglementation municipale.

Il est proposé par Gérard Bouthot, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les projets tels que définis dans le préambule.

12118-02-01

9.2 Nomination - comité responsable de la révision du règlement sur les PIIA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté la firme Gestim pour la refonte du règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA) ;

Il est proposé par B=Gérard Bouthot, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

DE FORMER un comité responsable de la révision du règlement sur les PIIA ;

DE NOMMER M. Gérard Bouthot, M. Raymond Paquette et M. Johnny Izzi comme membres élus du comité.

10 ÉGOUT SANITAIRE & AQUEDUC

11 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

12119-02-01

11.1 Autorisation de signature – contrat – saison 2021 du marché public

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire reconduire la tenue du marché public pour la saison 2021 ;

CONSIDÉRANT les nouvelles modalités de location des maisonnettes définies dans le contrat joints à la présente résolution en annexe.

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droits, le modèle de contrat qui



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



sera utilisé entre les commerçants et la Municipalité ;

D'AUTORISER la responsable des loisirs, de la culture et des communications à signer pour et au nom de la Municipalité les contrats annuels avec les commerçants qui respecteront les critères établis par le comité du marché public.

12120-02-01

11.2 Aide financière - Club QuébeQuad Riverain-Montérégie

CONSIDÉRANT les nombreux investissements de Club Riverain Véhicules tous terrains pour la création de nouveaux sentiers de VTT sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT les retombées économiques auprès de la Municipalité ;

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

D'ACCORDER une aide financière de 3 000 \$ à l'organisme Club Riverain Véhicules tous terrains.

12121-02-01

**11.3 Autorisation – ouverture d'une maisonnette du marché public –
Pizza Shop**

CONSIDÉRANT la demande du commerce Pizza Shop pour ouvrir une maisonnette du marché public pour le 7 février 2021 afin d'y tenir des activités de restauration ;

CONSIDÉRANT que les consignes sanitaires seront respectées ;

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le commerce Pizza Shop à ouvrir une maisonnette pour la journée du 7 février 2021.

12 TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

12122-02-01

**12.1 Avenant – contrat de déneigement des espaces municipaux –
Dany Boucher**

CONSIDÉRANT la nécessité de donner à contrat le déneigement du 210, 16e Avenue Ouest afin de faciliter la tenue des activités dans ledit immeuble durant la fin de semaine.

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'avenant au contrat de déneigement des espaces municipaux pour un montant supplémentaire de 700 \$ par année plus les taxes applicables.

12123-02-01

12.2 Autorisation d'achat et de paiement – Ford F-150 2016

CONSIDÉRANT les besoins supplémentaires matière de voirie ;

CONSIDÉRANT QU'à des fins d'efficience, il est nécessaire que le service des travaux publics puisse mettre à la disposition de chaque employé une camionnette.

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



l'unanimité

D'AUTORISER l'achat d'un Ford F-150 SuperCrew 2016 pour un montant de 27 755 \$ plus les taxes applicables.

D'AUTORISER le responsable des travaux publics et inspecteur municipal à signer pour et au nom de la Municipalité tout document donnant effet à la présente résolution.

13 AFFAIRES NOUVELLES

14 COMPTE DU MOIS

12124-02-01

14.1 Déboursés du mois de janvier 2021

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Michel Vanier et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER les chèques émis et les paiements directs exécutés durant la période du mois janvier 2021, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 287 017.95 \$

D'ENTÉRINER les engagements pour un montant de 2 387.74 \$.

15 PÉRIODE DE QUESTIONS

12125-02-01

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

DE LEVER l'assemblée à 14 h 50.

Jacques Landry
Maire

Frédéric Martineau
Directeur général, Secrétaire-
Trésorier

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Frédéric Martineau
Directeur général, Secrétaire-Trésorier

Je, Jacques Landry, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION
PAR LE CONSEIL.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



ANNEXE 1

CHÈQUES	FOURNISSEURS	MONTANTS	COMPTES	ANNÉE
DÉCEMBRE- JANVIER	2020-2021			
C2100001	AUBIN ST-PIERRE INC.	64,10 \$	02-320-00-326-00	2020
C2100002	BEAUDIN-DUVAL JOSIANNE	239,23 \$	02-701-90-996-00	2020
C2100003	DJL RIVE SUD	435,19 \$	02-320-00-521-00	2020
C2100004	LES ENTREPRISES D. DOIRON INC.	5 000,00 \$		2020
C2100005	EXPLOSIUM COMMUNICATION VISUELLE	127,62 \$	02-701-50-522-00	2020
C2100006	GARAGE RÉJEAN RAYMOND INC.	253,33 \$	02-320-00-526-00	2020
C2100007	J. GAGNÉ EXCAVATION	781,83 \$	02-320-00-521-00	2020
C2100008	LOCATEQ	ANNUL		2020
C2100009	MARCEL DUVAL FER & MÉTAUX INC.	9,20 \$	02-320-00-640-01	2020
C2100010	MOTEURS ÉLECTRIQUES GUERTIN INC.	303,21 \$	02-415-10-521-00	2020
C2100011	MEUNERIE NORMAN GAMACHE INC.	75,84 \$	02-415-10-521-00	2020
C2100012	REIS JEAN-PIERRE	190,00 \$	02-190-522/02-320-522	2020
C2100013	ROCHELEAU ET FILS	555,25 \$	02-320-00-516-00	2020
C2100014	SYLVESTRE & ASSOCIÉS	ANNUL		2020
C2100015	TENAQUIP	692,54 \$	02-320-00-640-00	2020
C2100016	VOX AVOCATS INC.	5 558,12 \$	02-130-00-412-00	2020
C2100017	COOPÉRATIVE DE SANTÉ LAC CHAMPLAIN	1 050,00 \$		2020
C2100018	GROUPE DOMISA INC.	2 000,00 \$		2020
C2100019	MAISON DES JEUNES "LE BREAK"	5 000,00 \$		2020
C2100020	ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ	949,92 \$	02-220-00-649-00	2021
C2100021	AUBIN ST-PIERRE INC.	63,54 \$	02-320-00-526-00	2020
C2100022	BELL MÉDIA INC.	458,75 \$	02-622-00-340-00	2020
C2100023	CENTRE DU PNEU F.M.L. INC.	155,22 \$	02-320-00-525-00	2020
C2100024	CÉGEP DE ST-LAURENT	4 012,63 \$	02-320-00-454-00	2021
C2100025	CAUCA	589,82 \$	02-220-00-331-00	2021
C2100026	COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC	3 618,99 \$	02-413-00-640-01	2020
C2100027	EMCO CORPORATION	263,52 \$	02-413-00-640-00	2020
	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	1 946,71 \$	02-130-00-494-00	2021
C2100028				2021
C2100029	GARAGE RÉJEAN RAYMOND INC.	2 311,72 \$	02-320-00-526-00	2020
C2100030	GARAGE STÉPHANE BELHUMEUR ENR	260,29 \$	02-320-00-525-00	2020
C2100031	GROUPE ULTIMA INC.	62 130,00 \$	02-190-00-421-00	2021
C2100032	LES ÉQUIPEMENTS BARABY INC.	2 874,38 \$	02-320-00-516-00	2021
C2100033	LOCATEQ	335,15 \$	02-320-00-516-00	2020
C2100034	LIBRAIRIE AU CARREFOUR	270,43 \$	02-702-30-670-00	2020
C2100035	MARTECH INC.	1 551,59 \$	02-355-00-640-00	2020
C2100036	MISSION COMMUNICATIONS, LLC	6 449,31 \$	02-415-10/02-415-60	2021
C2100037	MEDIAL CONSEIL SANTÉ SÉCURITÉ INC.	808,77 \$	02-130-00-494-00	2021
C2100038	MUNICIPALITÉ VENISE-EN-QUÉBEC	350,25 \$	PET.CAISSE BUREAU	2020
C2100039	PUBLILUX INC.	57,43 \$	02-130-00-494-00	2021
C2100040	QUÉBEC MUNICIPAL	341,64 \$	02-130-00-494-00	2021
C2100041	RABAIS CAMPUS	508,57 \$	02-702-30-494-00	2021
	RÉGIE INTER. D'INCENDIE MT-ST- GREGOIRE	645,00 \$	02-220-00-141-53	2020
C2100042				2020
C2100043	SOLUTION BUROTIC 360	292,70 \$	02-130-00-517-00	2020
C2100044	SYLVAIN GAGNON TECHNI-CIVIL INC.	9 198,00 \$	02-610-00-410-00	2020
C2100045	ADGMQ	780,00 \$	02-130-00-494-00	2021
C2100046	MUNICIPALITÉ VENISE-EN-QUÉBEC	26,75 \$	PET.CAISSE BIBLIO.	2020
C2100047	REIS JEAN-PIERRE	190,00 \$	DIVERS ENTRETIEN	2021
C2100048	TILLERTECHESTRIE	4 989,92 \$	58-216-10-000-00	2020
C2100049	CARDIO CHOC	110,00 \$	02-230-01-675-00	2021
C2100050	DENICOURT & DENICOURT, A.G.	4 757,00 \$	02-610-00-410-00	2020
C2100051	GESTION PARASITAIRE PMC	1 046,27 \$	DIVERS ENTRETIEN	2020
L2100001	BORDO, LANA	600,00 \$	02-190-00-495-00	2020
L2100002	CLAUDE & FRANÇOIS PHÉNIX & FILS INC.	3 721,17 \$	02-340-00-521-00	2020
L2100003	EUROFINS / ENVIRONEX	440,07 \$	02-413-444/02-414-444	2020
L2100004	L'HOMME ET FILS ENR	2 443,34 \$	DIVERSES	2020



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



L2100005	LA CAPITALE ASS.ET GEST. DU PATRIMOINE	ANNUL'		2021
			02-190-522/02-701-20-522-	
L2100006	NETTOYEUR MARTIN	145,76 \$	02	2020
L2100007	LA SECTION LOCALE 956 D'UNIFORM VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.	298,76 \$	55-138-40-000 02-413-00-640-00	2020
L2100008	INC.	87,39 \$		2020
L2100009	HYDRO QUÉBEC	8 881,59 \$	DIVERSES	2020
L2100010	M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	105,00 \$	02-451-10-699-00	2020
L2100011	SUPER SOIR	367,23 \$	320-631/220-631	2020
L2100012	CHOINIÈRE & MORIN INC.	19 903,49 \$	02-330-00-443-00	2021
L2100013	HYDRO QUÉBEC	2 823,05 \$	DIVERSES	2020
L2100014	M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	25 067,18 \$	02-451-10-951-00	2021
L2100015	NETTOYEUR MARTIN	145,76 \$	02-190-00-522-00	2020
L2100016	PUROLATOR FREIGHT	303,03 \$	02-130-00-321-00	2020
L2100017	SERVICE DE CARTES DESJARDINS	341,53 \$	DIVERSES	2020
L2100018	TECHNO-CONTRÔLE 2000 INC.	2 870,92 \$	02-220-00-522-00	2020
L2100019	GLS LOGISTICS SYSTEMS CANADA LTD.	15,61 \$	02-130-00-321-00	2020
L2100020	LLANOS GLECYL MAY	98,00 \$	02-701-20-522-02	2020
L2100021	XITTEL INC.	183,79 \$	02-622-00-495-00	2020
L2100022	PROANIMA	1 285,50 \$	02-610-00-499-00	2021
L2100023	NETTOYEUR MARTIN	145,76 \$	02-190-00-522-00	2021
L2100024	TÉLÉBEC LTÉE	130,26 \$	02-622-00-331-00	2021
L2100025	TOILETTES SUPRA	114,98 \$	02-701-50-522-00	2021
L2100026	DESJARDINS	150,00 \$	02-130-00-496-00	2021
L2100027	G.M.A.C.	518,26 \$	02-610-00-515-00	2021
L2100028	CONSTRUCTION DANY BOUCHER INC.	2 752,96 \$	02-330-00-433-00	2021
L2100029	HYDRO QUÉBEC	2 525,49 \$	DIVERSES	2020
	LA CAPITALE ASS.ET GEST. DU PATRIMOINE		DIVERSES	
L2100030	PATRIMOINE	2 267,10 \$		2021
L2100031	PAPETERIE COWANSVILLE	505,89 \$	02-190-00-610-01	2021
L2100032	PIÈCES D'AUTOS DE BEDFORD	44,70 \$	02-320-00-525-00	2020
L2100033	PUROLATOR INC.	5,42 \$	02-130-00-321-00	2021
L2100034	SAUVE-GARDE NATURE	80,00 \$	02-470-00-499-00	2021
L2100035	TÉLUS	128,59 \$	DIVERSES	2021
L2100036	TETRA TECH QI INC.	600,75 \$	02-415-10-410-*00	2020
		<u>214 778,06 \$</u>		
	SALAIRES	65 639,12 \$		2020-2021
	SALAIRES ÉLUES	6 227,46 \$		2021
	FRAIS DE SALAIRES	373,31 \$		2021
	GRAND TOTAL :	<u>287 017,95 \$</u>		

ENGAGEMENT

ATIS PORTES ET FENÊTRES (HÔTEL DE VILLE)	1 680,17 \$	2020
ARTICLES PROMOTIONNEL D. DUPUIS POMPEX	707,57 \$	2020
ARTICLES PROMOTIONNEL D. DUPUIS	8 900,24 \$	
	1 001,84 \$	2020
	<u>2 387,74 \$</u>	

À APPROUVER